Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 27e SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES, TENUE LE 2 SEPTEMBRE 2021, À 12 H, PAR LA PLATEFORME TEAMS

PRÉSENCES :

Mmes Isabelle Daigneault, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)
Céline Decoste, membre indépendant – expertise en protection de la jeunesse
Marie-Claude Jomphe, membre désigné - comité des infirmières et infirmiers (CII)
Jasmine Martineau, **secrétaire et présidente-directrice générale**
Annick Nadeau, membre nommé par le ministre - milieu de l'enseignement
Marie-Josée Noël, membre indépendant – compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines

M. Francis Simard, **président**, membre indépendant – compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité

Dr Simon Lajeunesse, membre désigné - comité des médecins, dentistes et pharmacie (CMDP)

ABSENCES :

Dre Christine Paquet, membre désigné - département régional de médecine générale [DRMG]

Mmes Nancy Leblanc, membre désigné - comité des usagers
Clémence Poirier, représentante de la Fondation Santé de l'Archipel

M. Gaston Bourque, **vice-président**, membre indépendant – expertise en réadaptation

INVITÉ :

M. Claude Cyr, Directeur des services administratifs

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le président, M. Francis Simard, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 12 h 5.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 27e séance extraordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 2 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-09-804

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

DOSSIERS – DÉCISION

3. Plan d'équilibre budgétaire 2021-2023 ;
4. Levée de la séance.

DOSSIERS-DÉCISION

3. PLAN D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2021-2023

- ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

- ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

- ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

- ATTENDU QUE le 21 juillet 2021, suite à la transmission de notre budget détaillé RR446 pour l'exercice 2021-2022, le MSSS informait notre établissement de transmettre un plan d'équilibre budgétaire.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- d'adopter le plan d'équilibre budgétaire 2021-2023 du CISSS des Îles comme présenté. Ce plan inclut des mesures de redressement au montant de 2 474 522 $ à être approuvées par le MSSS;

- d'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes**.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-09-805

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 12 h 50

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2021-09-806

Francis Simard
Président

Jasmine Martineau
Secrétaire du conseil